

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 05 mars 2025
Convocation affichée le : 05 mars 2025
Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2025/14	Vote des taux des impôts directs locaux 2025
-------------------------	--

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes des réformes fiscales.

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés en 2024

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.41 %
- Taxe foncière sur la propriétés non bâtie (TFPNB) : 41.74 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13.51 %

Présentation d'une simulation pour des augmentations de 0.50, 1, 1.5 points sur les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties, des taxes d'habitation des résidences secondaires.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

13 voix pour
0 voix contre
0 absentions

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.41 %
 - Taxe foncière sur la propriétés non bâtie (TFPNB) : 41.74 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 13.51 %
- Charge Monsieur le Maire :
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL